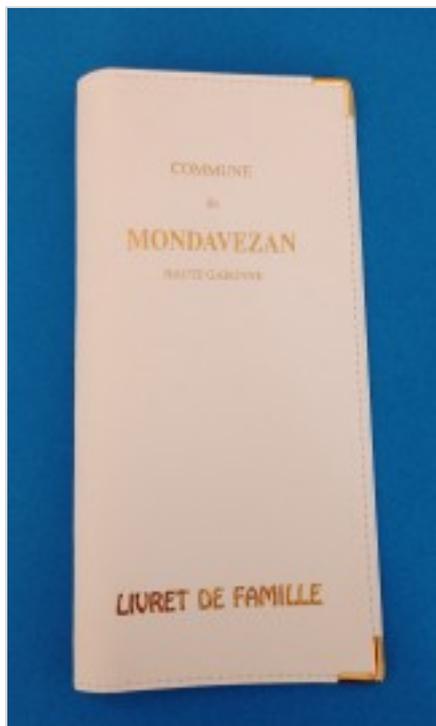


Livret de famille



Vous pouvez demander la copie (duplicata) du livret de famille à la **mairie du lieu de votre domicile**.

Pour obtenir une copie de votre livret de famille, vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif de votre identité
- Justificatif de domicile (titre de propriété, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance de loyer, d'assurance du logement, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone)
- Informations concernant les actes du livret à reconstituer (nom, prénoms, date et lieu de naissance de chaque personne + date et lieu du mariage si vous vous êtes mariés).

Le second livret de famille est **gratuit**.